**Dès le 27 septembre au soir, l'Elysée a publié la déclaration finale.**

Cette déclaration s'inscrit dans la parfaite continuité de ce qu'avait rappelé la ministre des transports, Elisabeth Borne, devant le Sénat en juillet 2017.

Il y est rappelé que l'engagement de la France existe, toutefois, le texte précise que cette situation constitue *« un critère important dans* ***la réflexion*** *que la France mènera* ***à l'égard de l'ensemble de ses grands projets d'infrastructure****, et* ***dans les décisions qui seront prises par la France au plus tard au 1er trimestre 2018*** *... »*

On est loin d'une "remise sur les rails" que certains annoncent hâtivement.

Ce texte se trouve en page 27 de la déclaration publiée sur le site de la Présidence de la République :

<http://www.elysee.fr/assets/SommetFrancoItalien-FR.pdf>

**Le Président de la République et le Gouvernement ont donc confirmé la "Pause" de bon sens qu'ils avaient annoncée.**

**1. Le Projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin**

La France et l’Italie **confirment l’importance stratégique de la section transfrontalière** de la ligne Ferroviaire Lyon-Turin, qui fait partie des réseaux transeuropéens de transport et dont **la réalisation repose sur des accords internationaux.**

 Les deux Etats soulignent que **les travaux préliminaires sont désormais en voie d’achèvement** et que **le lancement des travaux ultérieurs**, notamment **pour la réalisation du tunnel de base est en préparation**.

Sa dimension stratégique pour la France, l’Italie et l’Europe, en tant que composante fondamentale

du corridor méditerranéen des réseaux trans-européens, et notamment les engagements internationaux pris, **constitueront un critère important dans la réflexion** que la France mènera à l’égard de l’ensemble de ses grands projets d’infrastructure**, et dans les décisions** qui seront **prises** par la France **au plus tard** **au 1er trimestre 2018**, en pleine association avec le Gouvernement italien et la Commission européenne.

Dans ce cadre, les deux États conviennent de mettre en place un groupe de travail entre les deux

Ministères, en lien avec le coordinateur européen pour le corridor Méditerranée, avec l’objectif de faire

conjointement des **propositions concrètes d’ici la fin de l’année**, en examinant

 (i) les montages envisagés côté français et (ii) les conséquences de l’application de la loi italienne dite «des lots constructifs» à la section transfrontalière, dans la perspective de la réalisation du projet.

**Que disent les accords internationnaux ?**

**en terme de financement et de saturation de l’existant**